



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00162

Numéro SIREN : 304 710 551

Nom ou dénomination : AUPA

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2017 sous le numéro de dépôt 1487

28 MARS 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AUPADurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise Le Forum 64100 BAYONNEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 0 4 7 1 0 5 5 1 0 0 0 2 5Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/09/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *		AC	
	Frais de développement *		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	165 427	AG	46 517
	Fonds commercial (1)	225 624	AI	225 624
	Autres immobilisations incorporelles		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains		AO	
	Constructions		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 245	AS	2 527
	Autres immobilisations corporelles	960 449	AU	44 678
	Immobilisations en cours		AW	
	Avances et acomptes		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CT	
	Autres participations	342 297	CV	342 297
	Créances rattachées à des participations		BC	
	Autres titres immobilisés		BE	
	Prêts		BG	
	Autres immobilisations financières*	106 478	BI	106 478
TOTAL (II) BJ		1 837 523	BK	768 123
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	1 266	BM	1 266
	En cours de production de biens		BO	
	En cours de production de services		BQ	
	Produits intermédiaires et finis		BS	
	Marchandises	2 923 029	BU	2 558 116
	Avances et acomptes versés sur commandes	118 167	BW	118 167
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)	1 096 793	BY	1 043 937
	Autres créances (3)	425 561	CA	425 561
	Capital souscrit et appelé, non versé		CC	
	DIVERS			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	252	CE	252
	Disponibilités	240 750	CG	240 750
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	20 333	CI	20 333
	TOTAL (III) CJ	4 826 153	CK	4 408 385
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN	11 151		11 151
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	6 674 827	1A	5 187 659
Renvois : (1) Dont droit au bail :				
(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes				
Clause de réserve de propriété : *				
Immobilisations :				
Stocks :				
(3) Part à plus d'un an				
Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AUPA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000 ...)			DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 406 009	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	158 192	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 664 202	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	11 151	
	Provisions pour charges			DQ	39 807	
	TOTAL (III)			DR	50 958	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 704 604	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	51 550	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	366 103	
	Dettes fiscales et sociales			DY	240 410	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	104 837	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 468 505		
Ecart de conversion passif* (V)			ED	3 993		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 187 659		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 377 505	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	546 748	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUPA							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4 489 484	FB	2 480 226	FC	6 969 711	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	45 965	FH	15 543	FI	61 508	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 535 449	FK	2 495 770	FL	7 031 219	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	481 990	
	Autres produits (1) (11)					FQ	373	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 513 583
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 341 643	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	552 392	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	106	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 712 451	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	64 364	
	Salaires et traitements*					FY	837 135	
	Charges sociales (10)					FZ	250 460	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	47 727
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	386 852
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 467	
	Autres charges (12)					GE	69 601	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 266 202
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	247 381
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 406	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	9 327	
	Différences positives de change					GN	21 075	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	37 809	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	11 151	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	53 051	
	Différences négatives de change					GS	30 953	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	95 155	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(57 346)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	190 035	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AUPA</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	910		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	12 833		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	13 744		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 343		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 868		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 212		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	6 531		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	38 374		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 565 137		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	7 406 944		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	158 192		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	21 663	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 176	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	15 219	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			264				
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			1 868				
Charges sur exercices antérieurs			5 079				
Produits des cessions d'éléments d'actif				12 833			
Produits sur exercices antérieurs				910			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AUPA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	391 052	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	37 841	KT		KU	1 704
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	849 206	KW		KX	10 868
		Matériel de transport *				KY	37 404	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	92 038	LC		LD	8 336
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 016 490	LO		LP	20 909	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	342 297	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	54 849	IU		IV	82 500		
TOTAL IV				LQ	397 146	LR		LS	82 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 804 689	ØH		ØJ	103 409		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	391 052	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 300	MK	37 245	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	860 074	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	37 404	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	100 374	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IV		NG	39 704	NH	997 695	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	342 297	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	30 870	2F	106 478	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	30 870	NK	448 775	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	70 575	ØL	1 837 523	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AUPA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [[col. 1 – col. 2] – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS AUPA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	97 774	PF	21 136	PG		PH	118 910		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 775	QA	3 242	QB	2 300	QC	34 718		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	816 602	QE	14 410	QF		QG	831 013		
	Matériel de transport	QH	34 860	QI	675	QJ	35 535	QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	76 495	QM	8 262	QN		QO	84 758		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	961 734	QV	26 590	QW	37 835	QX	950 489		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 059 508	ØP	47 727	ØQ	37 835	ØR	1 069 400		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AUPANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	390 319	UF	473 814
	– financières	UG	11 151	UH	9 327
	– exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AUPA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 06 478	UV		UW	1 06 478		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	85 893		85 893				
	Autres créances clients			UX	1 010 899		1 010 899				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 834		1 834				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	31 827		31 827				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	35 803		35 803				
	Groupe et associés (2)			VC	199 225				199 225		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	156 870		156 870				
	Charges constatées d'avance			VS	20 333		20 333				
	TOTAUX			VT	1 649 166	VU	1 343 462	VV	305 703		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	546 748		546 748					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 157 856		67 856		787 500		302 500	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	366 103		366 103						
Personnel et comptes rattachés		8C	101 322		101 322						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	79 688		79 688						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	42 421		42 421					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 977		16 977					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	51 550		51 550						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	104 837		104 837						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 467 505	VZ	1 377 505		787 500		302 500		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	800 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	41 332	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS AUPA										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/09/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	158 192
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						à réintégrer :		WB		
			de son conjoint				moins part déductible*				WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				XE	583	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	583					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	3 696	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	3 960	
	Amendes et pénalités		WJ	264	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	59 468
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8			
			- imposées au taux de 0 %							ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme							WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	116 543		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WR	338 746
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV			
			- imposées au taux de 0 %							WH			
			- imposées au taux de 19 %							WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A							XA				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	135 784		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	139 376
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	199 370	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	199 370	XO			

SAS AUPA

Regid Group

Désignation
SAS AUPA

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS AUPA</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	105 588
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION			9K	3 696	9L 3 592
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	3 696	YO 3 592
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AUPA										Néant ☐ *																	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB																				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	239 947		Dividendes		ZD	109 948																			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	129 999																			
					Report à nouveau		ZF																				
							ZG																				
TOTAL I		OF	239 947	TOTAL II		ZH		239 947																			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV																	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :																	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	119 332		YQ	83 374																					
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR																						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS																						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance				YT	175																					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	123 298																					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU																						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	365 596																					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	1 223 381																					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 712 451																					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	28 852																					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	35 512																					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	64 364																					
T. V. A.	Montant de la T. V. A. collectée				YY	906 398																					
	Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	212 563																					
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *				ØB	805 788																					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																						
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)				YP	28																					
	Effectif affecté à l'activité artisanale				RL																						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%																					
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1																
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	139 902	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5	1	7	7	3	2	6	6	5	0	0	0	1

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AUPA

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	SPRINTER 7CV MERCEDES 17/05/2006	26 000	26 000		
	2	APEX SPORT / MOULE SKIM 10/12/2013	2 300	2 300		
	3	OPEL INSIGNA SPORT PACK 22/11/2013	11 404	9 535		1 868
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	5 833	5 833	5 833			
	2						
	3	7 000	5 131	5 131			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			10 964			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI

Désignation de l'entreprise : SAS AUPA

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1er et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AUPA

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AUPA</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AUPA</u>															Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : <u>01/10/2015</u> et clos le : <u>30/09/2016</u>															Durée en nombre de mois <u>12</u>			
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															OA	6 969 711		
Production vendue – Biens															OB			
Production vendue – Services															OC	61 508		
Production stockée															OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH	3 73		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	1 020		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 1															OM	7 032 612		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON	3 341 643		
Variation de stocks (marchandises)															OO	552 392		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ	106		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	1 581 888		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW	69 601		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
TOTAL 2															OJ	5 545 632		
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	1 486 980
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA	1 486 980		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX	7 031 219		
Période de référence															GY	0 1 / 1 0 / 2 0 1 5	GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 1 6
Date de cessation															HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2016

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2016

N° SIRET 3 0 4 7 1 0 5 5 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AUPA

ADRESSE (voie) Le Forum

CODE POSTAL 64100 VILLE BAYONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 50 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ETHIC INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 517732665 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 50 000

Adresse : N° Voie Route des Pontôts

Code Postal 64100 Commune BAYONNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2016

N° SIRET 3 0 4 7 1 0 5 5 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AUPA

ADRESSE (voie) Le Forum

CODE POSTAL 64100 VILLE BAYONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SARL Dénomination MANOA SURF

N° SIREN (si société établie en France) 498503804 % de détention 85.00

Adresse : N° Voie Place des Docteurs Gentilhe

Code Postal 64600 Commune ANGET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination HOFF DISTRIBUTION MARC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° 17 Voie Place CHARLES NICOLE

Code Postal 99000 Commune CASABALANCA Pays MAROC

Forme juridique Dénomination ISA LDA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20.00

Adresse : N° Voie CASA DA SERRA - RUA DE CASCAIS

Code Postal 99000 Commune CASCAIS - PORTUGAL Pays PORTUGAL

Forme juridique Dénomination HOFF DISTRIBERICA

N° SIREN (si société établie en France) 20546008 % de détention 100.00

Adresse : N° 33 Voie

Code Postal 20305 Commune IRUN Pays ESPAGNE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUPA
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 8 place André Emlinger
64100 BAYONNE
RCS BAYONNE 304 710 551

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2016

La Société ETHIC INVEST, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 8 place André Emlinger 64100 BAYONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 517 732 665, associée unique et Présidente de la Société AUPA, représentée par son Président Monsieur Marc FARHAT, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société poursuit son activité dans les mêmes conditions que lors de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de la société a enregistré une diminution d'environ 16 %.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, l'associée unique informe que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part du Président en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la Société.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions, d'augmenter le chiffre d'affaires et d'améliorer le résultat.

Nous ne voyons pas de risques particuliers auxquels notre société se trouverait exposée.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Etat des participations au 30/09/2016 :

- HOFF DISTRIBUTION MARC, (Maroc) (100 %)
- ISA LDA, (Portugal (20 %)
- HOFF DISTRIBERICA, SLU, société de droit espagnol (Irun) (100 %)
- MANOA SURF (85%)

L'associée unique rappelle que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, l'associée unique indique la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice clos le 30 septembre 2016

Solde des dettes fournisseurs à 30 j	Solde des dettes fournisseurs à 60 j	Solde des dettes fournisseurs à 90 j	Solde des dettes fournisseurs à 120 j
169.345,32 €	69.131,97 €	600 €	25.515,99 €

Exercice clos le 30 septembre 2015

Solde des dettes fournisseurs à 30 j	Solde des dettes fournisseurs à 60 j	Solde des dettes fournisseurs à 90 j	Solde des dettes fournisseurs à 120 j
365.476,94 €	17.145,63 €	62.211,80 €	90.258,44 €

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 7.031.219 euros contre 8.370.771 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (16) % ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 7.513.583 euros contre 8.700.747 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (13,64) % ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7.266.202 euros contre 8.239.839 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (11,82) % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 247.381 euros contre 460.908 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (46,33) % ;
- Le montant des achats de marchandises s'élève à 3.341.643 euros contre 6.223.681 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (46,31) % ;

- Le montant de variation de stock marchandises s'élève à 552.393 euros contre -1.508.015 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 136,63 % ;
- Le montant de variation de stock de matières premières et approvisionnements s'élève à 106 euros contre 1.294 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (91,80) %;
- Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.712.451 euros contre 1.697.862 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 0,86 % ;
- Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'élève à 64.365 euros contre 75.808 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (15,10) % ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 837.136 euros contre 855.088 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (2,10) % ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 250.460 euros contre 267.824 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (6,48) % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 28 ;
- Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 438.046 euros contre 553.866 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (20,91) % ;
- Le montant des autres charges s'élève à 69.602 euros contre 72.432 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (3,91) %.

Compte tenu d'un résultat financier de (57.346) euros contre (81.587) euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 29,71 %, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 190.035 euros contre 379.321 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (49,90) %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 6.532 euros contre 9.155 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (28,66) %, de l'impôt sur les bénéfices de 38.374 euros contre 103.010 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (62,75) %, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 158.193 euros contre un bénéfice de 239.948 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (34,07) %.

Au 30 septembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 5.187.659 euros contre 5.788.377 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (10,38) %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique propose d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 158.193 euros de la manière suivante :

- 50.000 euros au titre d'une distribution de dividendes ;
- Le solde, soit 108.193 euros au poste « Autres réserves » ;

Compte tenu de cette affectation, le poste « Autres réserves » s'élèverait à 1.514.202 euros et les capitaux propres à 2.614.202 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués
2015	130.000 €
2014	110.000 €
2013	107.000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 4.543 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, soit :

- 583 € au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés,
- 3.696 € au titre des provisions et charges à payer non déductibles,
- 264 € au titre des amendes et pénalités.

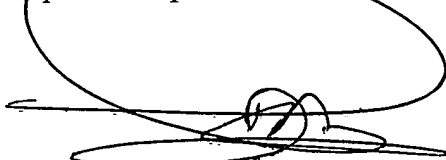
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Monsieur Emmanuel BEZ, Commissaire aux comptes titulaire, et de la SCP BEZ COMPAGNON DUMAS, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique propose de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Le Président
SAS ETHIC INVEST
Représentée par Marc FARHAT



AUPA
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 8 place André Emlinger
64100 BAYONNE
RCS BAYONNE 304 710 551

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 17 FEVRIER 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Dix-Sept Février, à neuf heures, au Cabinet de Maître Catherine JUNQUA-LAMARQUE, Centre Jorlis- L'alliance à ANGLET (64600),

La Société ETHIC INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
dont le siège social est 8 place André Emlinger 64100 BAYONNE
immatriculée au R.C.S. BAYONNE 517 732 665
représentée par son Président Monsieur Marc FARHAT

Associée unique de la Société AUPA,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, la Société ETHIC INVEST, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 158.193 euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles s'élevant à 4.543 euros, soit :

- 583 € au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés,
- 3.696 € au titre des provisions et charges à payer non déductibles,
- 264 € au titre des amendes et pénalités.

M

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 158.193 euros de la manière suivante :

- 50.000 euros au titre d'une distribution de dividendes ;
- 108.193 euros au poste « Autres réserves » ;

Compte tenu de cette affectation, le poste « Autres réserves » s'élève à 1.514.202 euros et les capitaux propres à 2.614.202 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués
2015	130.000 €
2014	110.000 €
2013	107.000 €

TROISIEME DECISION

L'associée unique, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce prend acte de la nouvelle convention conclue entre la Société et l'Associée unique Président au cours de l'exercice écoulé et mentionnée ci-après en annexe.

Cette convention sera portée au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

Les mandats de Monsieur Emmanuel BEZ, Commissaire aux comptes titulaire, et de la SCP BEZ COMPAGNON DUMAS, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

L'associée unique reconnaît avoir eu connaissance du fait que le Commissaire aux comptes n'est intervenu dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à la SCP JUNQUA-LAMARQUE à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

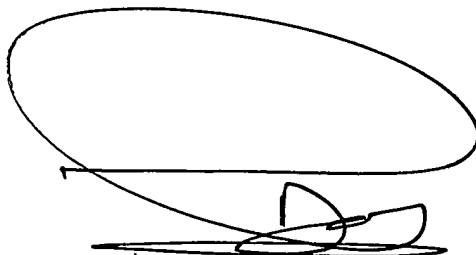
SAS ETHIC INVEST
Associée unique



ANNEXE

CONVENTION CONCLUE ENTRE LA SOCIETE ET UN ASSOCIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

- Bail commercial conclu le 29 juin 2016, pour une durée de neuf années entières et consécutives, entre la SCI CAIRN représentée par son gérant Monsieur Marc FARHAT et la société AUPA, pour un loyer annuel de 170.000 euros HT.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'M' followed by a surname that is partially obscured by a horizontal line.

EMMANUEL BEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux

www.actif-associes.com

SAS « AUPA »

Centre Commercial Le Forum

Route des Pontots

64100 BAYONNE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2016**

Domaine de la Vigerie – Route de Bergerac – 33270 FLOIRAC – Tél : 05 57 54 15 15 – Fax : 05 57 54 15 16

e-mail : emmanuel.bez@actif-associes.com

RCS Bordeaux : D 383 544 137 - Membre d'une Association Agréée : le règlement par chèque est accepté

EMMANUEL BEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux

www.actif-associes.com

SAS « AUPA »

**Centre Commercial Le Forum - Route des Pontots
64100 BAYONNE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société « **AUPA** », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Domaine de la Vigerie – Route de Bergerac – 33270 FLOIRAC – Tél : 05 57 54 15 15 – Fax : 05 57 54 15 16

e-mail : emmanuel.bez@actif-associes.com

RCS Bordeaux : D 383 544 137 - Membre d'une Association Agréée : le règlement par chèque est accepté

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

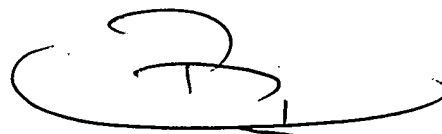
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi,

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Floirac, le 1^{er} février 2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' and 'B' followed by a horizontal line.

Emmanuel BEZ
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2016	Net 30/09/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	165 428	118 911	46 517	67 653
Fonds commercial (1)	225 625		225 625	225 625
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 245	34 718	2 527	4 066
Autres immobilisations corporelles	960 450	915 771	44 678	50 691
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	342 297		342 297	342 297
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	106 479		106 479	54 850
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 837 523	1 069 400	768 123	745 181
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 266		1 266	1 372
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 923 029	364 912	2 558 117	3 073 088
Avances et acomptes versés sur commandes	118 167		118 167	73 124
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 096 794	52 856	1 043 937	1 131 032
Autres créances	425 561		425 561	420 808
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	253		253	253
Disponibilités	240 750		240 750	317 217
Charges constatées d'avance (3)	20 333		20 333	16 975
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 826 153	417 768	4 408 385	5 033 869
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	11 151		11 151	9 328
TOTAL GENERAL	6 674 828	1 487 169	5 187 659	5 788 377
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			199 225	117 401

Bilan passif

	30/09/2016	30/09/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 406 009	1 296 061
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	158 193	239 948
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 664 202	2 636 009
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	11 151	9 328
Provisions pour charges	39 807	77 132
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 958	86 459
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 704 605	1 808 995
Emprunts et dettes financières diverses (3)	51 550	58 021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 103	674 650
Dettes fiscales et sociales	240 410	307 371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	104 837	205 322
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 468 505	3 054 358
Ecarts de conversion passif	3 994	11 550
TOTAL GENERAL	5 187 659	5 788 377
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 090 000	355 234
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 377 505	2 699 124
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	546 749	1 411 275
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2016	30/09/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	6 969 711	8 338 690	-1 368 979	-16,42
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	61 508	32 081	29 428	91,73
Chiffre d'affaires net	7 031 220	8 370 771	-1 339 551	-16,00
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>2 495 770</i>	<i>3 309 856</i>	<i>-814 086</i>	<i>-24,60</i>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation		30 000	-30 000	-100,00
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	481 991	299 126	182 865	61,13
Autres produits	373	850	-477	-56,13
Total I	7 513 583	8 700 747	-1 187 164	-13,64
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	3 341 643	6 223 681	-2 882 038	-46,31
Variations de stock	552 393	-1 508 015	2 060 408	-136,63
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock	106	1 294	-1 188	-91,80
Autres achats et charges externes (a)	1 712 451	1 697 862	14 590	0,86
Impôts, taxes et versements assimilés	64 365	75 808	-11 443	-15,10
Salaires et traitements	837 136	855 088	-17 952	-2,10
Charges sociales	250 460	267 824	-17 363	-6,48
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	47 727	50 170	-2 443	-4,87
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	386 852	442 796	-55 944	-12,63
- Pour risques et charges : dotations aux provisi	3 467	60 900	-57 433	-94,31
Autres charges	69 602	72 432	-2 830	-3,91
Total II	7 266 202	8 239 839	-973 637	-11,82
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	247 381	460 908	-213 527	-46,33
Quotes-parts de résultat sur opérations faite				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 406	4 825	2 581	53,50
Reprises sur provisions et dépréciations et tran	9 328	17 977	-8 649	-48,11
Différences positives de change	21 076	56 249	-35 173	-62,53
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrer				
Total V	37 810	79 050	-41 240	-52,17
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio	11 151	9 328	1 824	19,55
Intérêts et charges assimilées (4)	53 051	47 618	5 433	11,41
Différences négatives de change	30 953	103 691	-72 738	-70,15
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilièr				
Total VI	95 156	160 637	-65 482	-40,76
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-57 346	-81 587	24 241	-29,71
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)	190 035	379 321	-189 286	-49,90

Compte de résultat (suite)

	30/09/2016	30/09/2015	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	911	6 671	-5 760	-86,34
Sur opérations en capital	12 833	417	12 417	NS
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		16 000	-16 000	-100,00
Total produits exceptionnels (VII)	13 744	23 088	-9 343	-40,47
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	5 344	8 198	-2 854	-34,82
Sur opérations en capital	1 869	5 734	-3 865	-67,41
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)	7 213	13 933	-6 720	-48,23
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	6 532	9 155	-2 623	-28,66
Participation des salariés aux résultats (IX)		45 518	-45 518	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	38 374	103 010	-64 636	-62,75
Total des produits (I+III+V+VII)	7 565 137	8 802 885	-1 237 747	-14,06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 406 945	8 562 937	-1 155 992	-13,50
BENEFICE OU PERTE	158 193	239 948	-81 755	-34,07
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier	21 663	13 264	8 399	63,32
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		6 166	-6 166	-100,00
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		6 988	-6 988	-100,00
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AUPA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 5 187 659 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 158 193 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC 2014-03, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'exercice clos le 30/09/2016 a été constaté pour un montant de 46 321 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	225 625			225 625
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	165 428			165 428
Immobilisations incorporelles	391 052			391 052
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 841	1 704	2 300	37 245
- Installations générales, agencements aménagements divers	849 206	10 869		860 075
- Matériel de transport	37 404		37 404	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	92 038	8 336		100 375
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 016 490	20 909	39 704	997 695
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	342 297			342 297
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	54 850	82 500	30 871	106 479
Immobilisations financières	397 147	82 500	30 871	448 776
ACTIF IMMOBILISE	1 804 689	103 409	70 575	1 837 523

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		20 909	82 500	103 409
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		20 909	82 500	103 409
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		39 704	30 871	70 575
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		39 704	30 871	70 575

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fonds de commerce acquis en 1975	182 938			182 938
Fonds de commerce DIS acquis en 1999	42 686			42 686
Total	225 624			225 624

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	97 774	21 136		118 911
Immobilisations incorporelles	97 774	21 136		118 911
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 776	3 242	2 300	34 718
- Installations générales, agencements aménagements divers	816 603	14 410		831 013
- Matériel de transport	34 860	675	35 535	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	76 496	8 263		84 758
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	961 734	26 591	37 835	950 490
ACTIF IMMOBILISE	1 059 508	47 727	37 835	1 069 400

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 649 167 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	106 479		106 479
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 096 794	1 096 794	
Autres	425 561	226 336	199 225
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 333	20 333	
Total	1 649 167	1 343 463	305 704
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	225
Etat - produits à recevoir	35 803
Debit.Cred.Div.Prod.A Rec	2 890
Banques Produits A Recevoir	17 187
Total	56 104

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	50 000	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	50 000	20,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	9 328	11 151	9 328		11 151
Pensions et obligations similaires	36 340	3 467			39 807
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	40 792		40 792		
Total	86 459	14 618	50 119		50 958
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		3 467	40 792		
Financières		11 151	9 328		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 467 505 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	546 749	546 749		
- à plus de 1 an à l'origine	1 157 856	67 856	787 500	302 500
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 103	366 103		
Dettes fiscales et sociales	240 410	240 410		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	156 387	156 387		
Produits constatés d'avance				
Total	2 467 505	1 377 505	787 500	302 500
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	800 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	41 332			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.Fact.Non Parvenue	101 510
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	2 622
Banques Charges A Payer	2 270
Autres Charg.Pers.A Payer	98 237
Org.Soc. Charges A Payer	36 339
Etat Autres Ch. A Payer	14 957
Clients Rrr&Av.A Accord.	63 193
Divers - charges à payer	34 543
Total	353 671

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constat.D Avance	20 333		
Total	20 333		

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011, la société SAS AUPA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ETHIC INVEST.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	83 374
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	83 374
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Nombre d'actions ordinaires	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	7 091 787,87	7 204 319,73	7 557 819,19	8 370 770,75	7 031 219,68
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-24 205,92	205 446,14	349 873,99	627 917,37	162 621,87
Impôts sur les bénéfices	-2 853,00	32 892,00	48 451,00	103 010,00	38 374,00
Participation des salariés			18 050,00	45 518,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	10 744,57	141 364,57	203 757,77	239 947,79	158 192,72
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,43	3,45	5,67	9,59	2,48
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,21	2,83	4,08	4,80	3,16
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	29	29	29	29	29
Montant de la masse salariale	892 432,87	814 700,19	809 531,21	855 087,62	837 135,72
Montant des sommes versées en avantages sociaux	355 395,73	283 396,48	267 074,49	267 823,51	250 460,34



SCPA
JUNQUA LAMARQUE
& Associés

Société Civile Professionnelle d'Avocats

Barreau de Bayonne – Cour d'Appel de Pau

Anglet le 24 mars 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE

E.V.

28 MARS 2017

Alliance - Centre Jorlis
3 Rue du Pont de l'Aveugle
64 600 ANGLET

Tel : 05 59 52 04 44
Fax: 05 59 63 29 34
contact@junqua-avocats.com

Case Palais n°45

Vos Réf:

Nos Réf:

MB - Dossier n°211347
AUPA c/ JURIDIQUE

Avocats :

Me C. JUNQUA-LAMARQUE
Me Bertrand AROTSECHE
Me Jacky LIEBGOTT
Me Isabelle AVE
Me Clémence CASTANIE

Juristes :

Me A. JUNQUA-LAMARQUE
Me Frédéric HALKIN
Me Mélanie BARETS

Consultant:

Me Kiteri GARCIA

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en simple exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice ;
- le rapport du Commissaire aux comptes ;
- procès-verbal des décisions de l'associée unique du 17 février 2017,

Je vous remercie de bien vouloir prélever les frais sur mon compte et m'adresser la facture correspondante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments distingués.

C. JUNQUA-LAMARQUE